



CONSEIL COMMUNAL CHÉSÈREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 10 mars 2022

Francis Baud, Président, déclare la séance ouverte.

Membres présents : 36

Membres excusés : 4 (Danièle Castle, Adrien Fohrer, Thérèse Lüscher, Laurent Prélaz)

Membres absents : 0

Total membres : 40

Ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis No 11/2022 : Acquisition d'un véhicule de voirie – Demande de crédit d'investissement
5. Préavis No 12/2022 : Création d'une zone inondable et sécurisation de l'Asse – Demande de crédit d'investissement
6. Indemnités et vacations du conseil communal
7. Motion Burkhalter
8. Rapport des délégués aux associations intercommunales
9. Divers.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021

Il n'y a pas de modifications.

Le procès-verbal est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

2. Communications du bureau

Francis Baud, Président, présente cinq communications :

1. La visite du préfet le 20 janvier 2022 s'est bien déroulée,
2. Les outils politiques du conseil sont les suivants : les conseillers peuvent faire des demandes qui pourraient aboutir à un préavis sur lequel le conseil doit se prononcer. En page 23 du règlement communal les différentes voies sont explicitées :

Le **postulat** est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du conseil communal ou de la Municipalité.

La **motion** est une demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du conseil communal. La motion ne peut porter que sur une compétence du conseil communal. La motion est contraignante, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.

Le **projet de règlement/décision du conseil** est un texte complètement rédigé par l'auteur de la proposition. Le projet de règlement ou de décision proposé ne peut porter que sur une compétence du conseil communal. La Municipalité est obligée de rédiger un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé. La Municipalité peut accompagner celui-ci d'un contre-projet.

L'**interpellation** est une demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives à la Municipalité. L'auteur de l'interpellation ou tout membre du conseil peut proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution à la fin de la discussion qui suit la réponse de la Municipalité à l'interpellation. La résolution consiste en une déclaration à l'attention de la Municipalité et n'a pas d'effet contraignant pour celle-ci. La demande doit être claire et qu'elle soit considérée comme recevable.

3. Les vacances et indemnités. Celles-ci sont versées 2 fois par année (juin et décembre), les jetons de présence une fois par année en décembre.
4. Travail des commissions : (voir règlement du conseil communal p. 8-10) Il est important que les rapports des commissions soient rendus le dimanche précédant la séance du conseil, car la Municipalité doit pouvoir en disposer.
5. Elections du 20 mars : il manque 3 personnes pour assurer la bonne marche des élections. Appel est lancé : Christian Piaget, Tatiana Alder, Wilson Favre et Alexandre Bory se portent volontaires et sont remerciés. Rendez-vous à 8h00 à la maison de commune.

Philippe Widmer, Conseiller, se réfère au résumé présenté par le président, et demande quelles sont les compétences du conseil communal.

Patrick Barras, Municipal, indique que tous les détails se trouvent au chapitre 3 du règlement communal.

François Mathey, vice-président, ajoute que les compétences qui sont directes sont les taux d'imposition, le budget, les comptes, les achats d'immeubles. Pour le reste ce sont des compétences municipales. Une motion ne peut toucher que ces compétences !

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

se dit très satisfaite que nous puissions poser les masques et se réunir après la séance pour le verre de l'amitié.

1. La visite de Mme la Préfet s'est bien déroulée.
2. La situation des rentrées fiscales à ce jour est bonne.

En voici les détails :

	+	-
Solde du CCP	5'395 902.56	
Paiements en suspens		486 933.95
<u>A VENIR</u>		
20.06.2022 Péréquation Acompte No 2		413 758.00
31.07.2022 AEE Acompte Primaire-Secondaire-Réseau No 3		258 873.00
31.07.2022 AIAB Acompte des charges No 3		26 883.45
15.08.2022 Facture sociale. Acompte No 3		583 715.25
20.09.2022 Péréquation Acompte No 3		413 758.00
31.10.2022 AEE Acompte Primaire-Secondaire-Réseau No 4		258 873.00
31.10.2022 Acompte de charges No 4		26 883.45
15.11.2022 Facture Sociale, Acompte No 4		583 715.25
20.12.2022 Péréquation Acompte No 4		413 758.00
Canton Réforme policière 2022		232 019.00
Canton Transports 2022 Bassin No 3		72 033.65
Salaires 2022 Administration communale		460 000.00
Vacations 2022, Municipalité et Conseil communal		140 000.00
Solde du CCP estimé au 31.12.2022	1 024 698.56	
BCV - C0701.01.17 Trésorerie paiements par cartes	537 093.38	
BCV - H5285.67.01 Trésorerie ATF	8 733.75	
BCV - E5050.56.24 Trésorerie Entreprise	137 780.30	
UBS - E0122040.1 Compte courant	462 983.30	
CEN - 33.266/06 Placement	10 436.85	
Solde	2 181 526.14	

3. Concernant le recours contre la facture sociale déposé par 13 communes dont Chéserey, le Tribunal Cantonal a arrêté sa décision en rejetant notre recours. Il apparaît selon les bureaux des avocats que plusieurs considérants du tribunal offrent une opportunité de montrer des faiblesses et des failles dans son jugement. C'est pourquoi un recours a été déposé au Tribunal Fédéral au mois de janvier.

4. Le conseil synodale a recommandé d'autoriser la tenue de cérémonies d'adieu laïques aussi dans les lieux de culte. La Paroisse de la Dôle a demandé à toutes les communes d'Asse et Boiron de prendre position et Chéserey a donné son accord.

5. Yvan Laurent, Municipal, a été nommé président du CODIR de l'Office de la Protection Civile et nous le félicitons pour cette nomination.

Patrick Barras, Municipal :

1. Il a fallu recommencer la procédure pour la mise à ban. Il y a plusieurs endroits dans le village où des automobilistes parquent sans permission. C'est le cas dans le parking des Platanes où les places sont prévues pour les locataires. On peut maintenant « coller » les réfractaires d'une manière officielle.

2. Ramassage des déchets : ils seront ramassés avec un camion « écolo » le jeudi après-midi et non le jeudi matin. La tournée a été changée car plusieurs communes se sont rajoutées dans la tournée de ramassages. La taxe a été augmentée pour palier au fait que plusieurs communes ne trient pas bien leurs déchets. Des nouveaux équipements pour trier les déchets ont dû être achetés. Comme Chésereux est un bon élève dans le domaine, une demande a été adressée au Canton pour qu'il reverse des subventions aux communes qui font un effort de tri. (CHF 150.-/tonne seront reversés)

3. Bâtiment multifonctions : Patrick Barras donne la parole à Pascale Ferrari, pour la lecture du rapport très complet de la commission. Il précise que les plans et une maquette seront présentés à la fin de la séance.

Yvan Laurent, Municipal :

1. Des infiltrations d'eau ont été constatées dans le bâtiment des Platanes. Résultat : planches pourries, etc. Plusieurs devis ont été demandés. L'entreprise Goncerut a estimé les travaux à environ CHF 37'000.- Un nettoyage complet du toit est aussi devisé pour CHF 10'000.- avec création d'un chéneau.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, demande si une bande de cuivre pourrait être envisagée sur le toit. C'est un nettoyeur naturel du toit et ça a bien fonctionné pour sa maison. L'investissement est minime.

Yvan Laurent, Conseiller, remarque que ça n'empêche pas l'eau de passer dessous, mais remercie pour la proposition qu'il va discuter avec le couvreur. C'est un bâtiment ancien qui est classé et on ne peut pas faire n'importe quoi.

2. Emplacement de l'antenne de téléphonie mobile : plusieurs endroits ont été considérés (notamment le cimetière) mais c'est la piscine qui conviendrait le mieux. Les mâts ne sont pas aussi élevés qu'auparavant. Le projet a été présenté à l'AIAB qui l'a validé. Les contrats doivent être signés et il faudra compter 2 ans avant l'installation totale. Swisscom prend tout en charge.

Tatiana Alder, Conseillère, demande pourquoi l'emplacement du cimetière n'a pas été retenu.

Yvan Laurent, Municipal, répond que le mât est très haut et que moralement ce n'était pas une bonne idée de le placer à côté du jardin des souvenirs.

Sylvia Morandini, Conseillère, se demande si un mât plus haut n'offrirait pas plus de couverture.

Yvan Laurent, Municipal, répond que la technologie a évolué et que l'emplacement de la piscine semble très adéquat.

Pascal Steimer, Municipal :

1. Auberge communale : dans l'idée de conserver une auberge de village, un préprojet a été établi. La rénovation des sous-sols est indispensable, notamment avec la réfection des toilettes. Puis il a été décidé de garder un appartement. L'appartement actuel n'était qu'à un seul niveau mais il serait possible d'utiliser le volume inutilisé d'un deuxième niveau ! Une étude du chauffage est en cours : aujourd'hui l'auberge est chauffée avec des convecteurs directs. On pourrait utiliser notre CAD (chauffage à distance) avec notre chaufferie à bois. Actuellement la chaufferie est à 75 % de sa capacité : nous pouvons donc l'utiliser pour le bâtiment multifonctions et aussi pour d'autres bâtiments dans la commune, notamment pour l'administration communale qui est encore chauffée au mazout.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, demande si la Municipalité a envisagé une pompe à chaleur.

Pascal Steimer, Municipal, répond que les pompes air-eau consomment quand même de l'électricité et que le souci principal est l'environnement sonore. Les pompes à chaleur géothermiques sont une autre alternative mais les coûts ne sont plus du tout comparables.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, demande si on ne pourrait pas tout de suite envisager des panneaux solaires. Cela nous permettrait d'aller plus loin dans notre approche !

Pascal Steimer, Municipal, répond que la Municipalité travaille en parallèle sur une amélioration du CAD actuel. Ce système est intéressant quand on peut faire fonctionner avec une puissance constante. Dès qu'il y a des fluctuations, le rendement est moins bon. C'est pourquoi des pompes à chaleur sont prévues à certains endroits. Il y a également un projet de panneaux solaires sur le bâtiment de la ZUP. L'idée est d'avoir une vision globale du chauffage dans le village.

Jacques Ansermet, Conseiller, demande si les Platanes vont aussi être raccordés à ce chauffage.

Pascal Steimer, Municipal, répond qu'idéalement on voudrait tout raccorder.

Maud Bachelet, Conseillère, demande si la Municipalité a réfléchi à l'idée de mettre des panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments.

Pascal Steimer, Municipal, répond que ce ne sera pas sur tous les bâtiments mais probablement sur celui du toit du centre sportif.

Sylvia Morandini, Conseillère, demande ce qu'il en est du toit de la piscine.

Pascal Steimer, Municipal, répond que l'AIAB entreprend aussi de son côté une étude énergétique pour améliorer le bilan énergétique de la piscine.

Dominique Fleury, Municipal,

invite tous les conseillers le 14 mai à une démonstration de déchiquetage du bois pour nourrir notre local. Chésereux fait partie de l'ACP, l'Association Intercommunale des plaquettes de bois. Celle-ci a fait l'acquisition d'un nouveau hangar sur la commune de Trélex. Dix mille tonnes y sont traitées chaque année. Les formulaires d'inscription sont disponibles pour cette visite qui comprend explications pratiques, apéro et repas.

4. Préavis no 11/2022 : Acquisition d'un véhicule de voirie – Demande de crédit d'investissement

Francis Baud, Président, demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Christian Piaget, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

Alexandre Ansermet, Conseiller lit le rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte.

Michel Lüscher, Conseiller, demande si le véhicule sera moins bruyant.

Dominique Fleury, Municipal, répond par l'affirmative.

Jacques Ansermet, Conseiller, demande si des efforts ont été entrepris pour acheter ou emprunter un tel véhicule dans les villages alentours, sachant que ces véhicules restent souvent parkés dans un local en attendant leur utilisation.

Dominique Fleury, Municipal, répond qu'il s'est approché d'autres communes, entre autres des communes de Penthaz et Penthalaz qui ont acheté un véhicule ensemble. Ils avaient décidé de partager les frais selon une clé de répartition (nombre d'habitants). Mais ça ne s'est pas bien passé ! Puis ils ont décidé que ce serait au nombre d'heures d'utilisation, mais ce n'était jamais le même employé qui utilisait le véhicule. Ils nous ont déconseillé de faire de même. Par contre, nous pouvons offrir des prestations externes aux communes qui nous le demandent. Ainsi ce sera toujours le même employé communal qui sera le chauffeur et l'utilisateur de l'engin.

Vote : le préavis 11/2022 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis No 12/2022 : Création d'une zone inondable et sécurisation de l'Asse – Demande de crédit d'investissement

Francis Baud, Président, demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

Patrick Winkler, Conseiller, lit le rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte.

Sylvia Morandini, Conseillère, demande quel est le délai pour le remboursement des frais.

Monique Locatelli, Syndique, répond que de toutes façons la Municipalité peut établir des factures intermédiaires.

Vote : le préavis No 12/2022 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 01/2022 : Indemnités et vacances du conseil communal

Ce préavis a été fait par le bureau du conseil en 2021 et suite aux suggestions de la commission des finances, il a été modifié.

Francis Baud, Président, le commente succinctement.

Il a été suggéré d'avoir une augmentation uniforme pour l'ensemble des prestations, d'avoir des montants nets. De plus, les rémunérations des rapports sont en accord avec la complexité du sujet (voir rapports des commissions des finances et gestion). Les commissions ad hoc ont en général des tâches moins lourdes.

Concernant les auxiliaires, les tarifs horaires augmentent également.

Philippe Widmer, Conseiller, rapporte pour la commission des finances.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : le préavis 01/2022 est accepté à la majorité, 2 abstentions, 0 avis contraires.

7. Motion Burkhalter

Francis Baud, Président, présente sur écran le schéma d'une motion et ajoute que Monsieur Burkhalter lui a bien remis la motion par écrit.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, lit sa motion.

La discussion est ouverte.

Patrick Barras, Municipal, évoque l'aspect de l'autorisation. A Chésereux, on demande seulement au futur installateur de fournir un plan de son installation accompagné de l'accord des voisins pour éviter tout problème futur (éblouissement, vue). Nous avons traité 25 demandes ces trois dernières années et ça s'est bien passé.

En 2019 nous avons été approchés par plusieurs sociétés qui voulaient venir présenter leur travail et offraient des prix compétitifs. Entre temps, la pandémie est arrivée et nous avons eu beaucoup de peine à nous remettre en contact avec ces sociétés. Aujourd'hui on n'a plus intérêt à se grouper mais plutôt à demander plusieurs offres. Il y a énormément de sociétés dans la région. A présent s'ajoute encore la difficulté de se fournir en matériaux.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, évoque la difficulté d'obtenir des subventions. Il s'étonne que rien n'ait été fait jusqu'à maintenant. Qu'en est-il de la société *Solstice* ?

Patrick Barras, Municipal, répond que c'est justement cette société-là qui demandait CHF 13'000.- pour organiser une invitation comprenant les flyers, la logistique pour une société qui va vendre sur le dos de la commune. Le rôle de la Municipalité n'est pas de faire de la propagande. C'est le rôle de la

société elle-même. Il ajoute qu'à Chésereux beaucoup de projets se font ou sont à l'étude. C'est malgré tout un investissement important pour les propriétaires.

Francis Baud, Président, rappelle que nous devons voter pour savoir si la motion est recevable ou non. Si elle l'est nous pouvons continuer la discussion.

François Mathey, Vice-Président, estime qu'il y a un vice de procédure. Il s'agit plutôt d'un postulat et non d'une motion.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, pense que non.

Francis Baud, Président, rappelle que la motion ne concerne que les compétences du conseil communal et dans ce cas précis nous ne parlons pas des compétences tels le budget et le taux d'impôts. Il est donc juste de changer ce terme.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, est d'accord de changer la terminologie en « postulat ».

Vote : le postulat est-il recevable ?

Résultat : 24 oui. Conseillers présents : 36. La motion est considérée comme recevable par la majorité des Conseillers. La discussion peut se poursuivre.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, rappelle que Madame Sommaruga, Conseillère Fédérale, pousse les communes à entreprendre des démarches pour favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques. On doit se mobiliser et rien n'a été fait.

Patrick Barras, Municipal, répond que la Commune a fait un bilan énergétique avec des pistes de travail entre autres sur le futur bâtiment et sur la salle de gym. Nous sommes dans une petite commune sans professionnels ni chefs de service.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, remarque qu'en Suisse nous avons relativement peu de panneaux en comparaison de nos voisins et se demande si c'est dû à une méconnaissance de la question. Il faudrait une information généralisée qui permettrait d'avoir quelques atouts.

Philippe Widmer, Conseiller, a contacté 3-4 entreprises. Il y en a qui préfinancent la subvention, d'autres la soustraient. Il estime que ce n'est pas à la Municipalité, l'autorité publique, de suppléer quand aucun privé ne veut s'investir. Soyons aussi prudents dans le choix des entreprises et des problèmes qui peuvent survenir : ce n'est pas la Municipalité qui devrait être responsable.

Jean François Burkhalter, Conseiller, rappelle que la Municipalité ne fait qu'organiser une réunion avec un bureau d'ingénieurs. La Municipalité n'a aucune responsabilité. Le bureau d'ingénieurs fait un appel d'offres à des sociétés qui – s'ils sont choisis - seront responsables des travaux. C'est le bureau d'ingénieurs qui fait toutes les démarches.

Antonello Francescato, Conseiller, est tout à fait favorable à ces démarches. Mais il faudrait alors que la Municipalité intervienne au moment d'un regroupement entre plusieurs propriétaires pour revendre l'électricité fournie. Il a étudié la question mais n'a pas obtenu de réponses.

Patrick Barras, Municipal, n'est pas contre le fait d'organiser une soirée. Mais il faudrait inviter un spécialiste pour la présentation, soit un spécialiste du photovoltaïque, de la distribution d'énergie et de la communauté des consommateurs. On peut trouver quelqu'un de neutre qui n'est pas impliqué et qui puisse nous informer de ce qui est faisable au niveau du village.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, rappelle que ce serait une approche écologique et non financière. Si cette approche est bien expliquée, ce serait certainement bénéfique pour des personnes hésitantes.

Edmond Granges, Conseiller, ajoute qu'il a fait trois projets dans un autre canton romand sur des immeubles neufs ou en transformation et les subventions sont minimes. Dans certains cas de rénovation, la commune en question a subventionné.

Raphaël Heinis, Conseiller, informe que Swiss Energie propose des recommandations et des offres clés en main.

Patrick Barras, Municipal, rappelle encore que les subventions reçues sont refacturées sous forme de taxes par les sociétés d'énergie.

Antonello Francescato, Conseiller, ajoute qu'au lieu de vendre à Romande Energie pour 4 cts, par ex, on pourrait le vendre à notre voisin pour 18 cts. C'est là que la communauté pourrait être valable.

François Mathey, Vice-président, précise que si le postulat passe et que la commune prend les devants pour permettre à 30 % de la population de Chésereux d'être interpellés par rapport à l'urgence climatique, ce serait déjà une bonne chose.

Vote sur la question suivante :

Qui est d'accord de prendre en considération le postulat présenté par M. Burkhalter et le remettre à la Municipalité pour étude ?

17 oui, 12 abstentions, 7 refus.

La proposition est classée, mais la Municipalité a pris bonne note de l'intérêt suscité et s'engage à organiser une séance d'information pour l'ensemble de la population malgré tout.

8. Rapports des délégués aux associations intercommunales

AEE : Wilson Favre

- Séance le 25 janvier 2022 durant laquelle le Directeur a résumé la période difficile de la pandémie
- Préavis sur la création de ressources humaines pour l'AEE.

AIAB : François Mathey, pas de séance.

SDIS : Alexandre Bory, pas de séance.

SIECGE : Jacques Ansermet

- Préavis : équiper le réservoir des communs avec des filtres UV (CHF 137'800.-) accepté.
- Préavis : études et direction des travaux PPDE pour simplifier l'entretien du réseau de distribution, augmenter la capacité de répondre à l'augmentation de la démographie, faire un nouveau maillage du réseau pour éviter les défaillances ou la pollution. (CHF 261'949.- dont 30'000.- CHF pour la sensibilisation et la prévention de la consommation d'eau. Préavis accepté.
- Jacques Ansermet s'était demandé lors de la dernière séance du Conseil communal pourquoi peu de membres du SIECGE étaient présents lors des séances. Apparemment il y avait un problème d'adresse de courriels. Yvan Laurent, Municipal, a corrigé la chose et il en est remercié.

ORPC : Joël Pernet

- La séance a eu lieu le 29 janvier : démissions au sein du CODIR, Claude Alain Buttex élu président. Les bâtiments de Prangins vont être abandonnés, car ils ne sont plus adaptés aux normes actuelles et trop vétustes. Recherche d'un nouvel emplacement.
- Evaluations de l'ORPC prévues durant l'année 2022 : développement des connaissances internes à la PC, mises en application.
- Missions en cours / à venir : Assistance lors des vaccinations, Tour de France en juillet. Paléo.

9.Divers

Francis Baud, Président, rappelle à tous les membres du bureau et à ceux qui se sont portés volontaires ce soir qu'une courte séance de préparation aux votations aura lieu le mardi 15 mars à 20h00.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, a été choqué lors de la pandémie de voir des affichettes avec souvent des fake news collées contre les immeubles et récemment les visages des candidats aux élections. Il se demande si une autorisation est demandée.

Patrick Barras, Municipal, répond que tout affichage fait l'objet d'une demande à la Commune à part pour les votations.

Christian Piaget, Conseiller, rappelle la soirée jazz organisée par la société de développement le lendemain, vendredi 11 mars, et enjoint chacun d'y participer.

Philippe Lacôte, Conseiller, informe de l'énorme projet à Shenk sur des processus novateurs d'énergie. Il serait disposé à les expliquer aux personnes intéressées suite à la discussion de ce soir.

La soirée se termine à 22h40.

Le président :



Francis Baud



La secrétaire :



Lilly Steimer